

Référence : C.N.201.2012.TREATIES-XXVII.8.c (Notification dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL DE NAGOYA – KUALA LUMPUR SUR LA
RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION RELATIF AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

NAGOYA, 15 OCTOBRE 2010

CORRECTIONS DU TEXTE ORIGINAL DU PROTOCOLE (VERSION CHINOISE)
ET DES EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 17 avril 2012, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objection aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte original du Protocole (version chinoise) et des exemplaires certifiés conformes qui ont été circulés par la notification dépositaire C.N.69.2011.TREATIES-2 du 14 février 2011.

..... Le procès-verbal de rectification est transmis en annexe.

Le 18 avril 2012



¹ Voir notification dépositaire C.N.826.2011.TREATIES-48 du 18 janvier 2012 (Proposition de corrections du texte original du Protocole (version chinoise) et des exemplaires certifiés conformes).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



NAGOYA-KUALA LUMPUR SUPPLEMENTARY
 PROTOCOL ON LIABILITY AND REDRESS TO THE
 CARTAGENA PROTOCOL ON BIOSAFETY,
 ADOPTED AT NAGOYA ON 15 OCTOBER 2010

PROTOCOLE ADDITIONNEL DE NAGOYA-KUALA
 LUMPUR SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA
 RÉPARATION RELATIF AU PROTOCOLE DE
 CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
 BIOTECHNOLOGIQUES,
 ADOPTÉ À NAGOYA LE 15 OCTOBRE 2010

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
 OF THE ORIGINAL OF THE PROTOCOL

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
 DE L'ORIGINAL DU PROTOCOLE

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the Nagoya-Kuala Lumpur Supplementary Protocol on Liability and Redress to the Cartagena Protocol on Biosafety, adopted at Nagoya on 15 October 2010 (Protocol),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté à Nagoya le 15 octobre 2010 (Protocole),

WHEREAS it appears that various articles of the original text of the Protocol (Chinese version) contain errors,

CONSIDÉRANT que plusieurs articles du texte original du Protocole (version chinoise) contiennent des erreurs,

WHEREAS the corresponding proposed corrections have been communicated to all interested States by depositary notification C.N.826.2011.TREATIES-48 of 18 January 2012,

CONSIDÉRANT que les propositions de corrections correspondantes ont été communiquées à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.826.2011.TREATIES-48 en date du 18 janvier 2012,

WHEREAS by 17 April 2012, the date on which the period specified for the notification of objection to the proposed corrections expired, no objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 17 avril 2012, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objection aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the corrections as indicated in the annex to this Procès-verbal to be effected in the original text of the said Protocol, which corrections also apply to the certified true copies of the Protocol, established on 14 February 2011.

A FAIT PROCÉDER dans le texte original dudit Protocole aux corrections indiquées en annexe au présent procès-verbal, lesquelles corrections s'appliquent également aux exemplaires certifiés conformes du Protocole, établis le 14 février 2011.

IN WITNESS WHEREOF, I, Stephen Mathias, Assistant Secretary-General, in charge of the Office of Legal Affairs, have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous, Stephen Mathias, Le Sous-Secrétaire général, chargé du Bureau des affaires juridiques, avons signé le présent procès-verbal.

Done at the Headquarters of the United Nations, New York, on 18 April 2012.

Fait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 18 avril 2012.

Stephen Mathias

CN.201.2012.TREATIES-XXVII.8.c (Annex/Annexe)

	<i>Authentic Chinese text/Texte authentique chinois</i>	<i>Corrections to the authentic Chinese text / Corrections du texte authentique chinois</i>
1	第 1 条中的“……, 协助生物多样性的保护和可持续利用,……”	“……, 促进生物多样性的保护和可持续利用,……”
2	第 2 条第 2 (b) 款中的序号“ (一) ”和“ (二) ”	(i), (ii)
3	第 2 条第 2 (d) 款中的序号“ (一) ”和“二”	(i), (ii)
4	第 3 条第 1 (a) 款中的“…… 或原料或 ……”	“…… 或饲料或 ……”
5	第 3 条第 2 款中的“经授权使用”	“任何经授权的使用”
6	第 3 条第 5 款中的“适用于在属于 ……”	“适用于……”
7	第 5 条第 4 款中的“…… 特别包括在经营人未这样做时采取适当的应对措施。”	“……包括特别是在经营人未能采取适当的应对措施时。”
8	第 5 条第 5 款中的“…… 承担的费用和开支的其他情况……”	…… 承担费用和开支的其他情况……
9	第 6 条第 2 款、第 7 条、第 8 条中的“得”	“可”
10	第 10 条第 3(b) 款中的“对此种机制的环境、经济和社会影响进行评估, 尤其是这方面给发展中国家造成的影响。”	“对此种机制产生的环境、经济和社会影响进行一次评估, 特别是对发展中国家的影响。”